



LEGENDE

Les zones urbaines

- ZONE UA
Tissu urbain traditionnel
- ZONE UG
Extension urbaine
- ZONE UH
Zone pavillonnaire mitoyenne dense

Les zones à urbaniser

- ZONE AU
Zone à urbaniser soumise à la procédure de l'urbanisme et conditionnée par une procédure adaptée
- ZONE AUL
Zone à urbaniser à vocation d'équipements publics

Les zones naturelles

- ZONE N
Zone naturelle à protéger en raison de la qualité du site

Les zones agricoles

- ZONE A
Zone naturelle réservée aux activités agricoles

- Mare Identifiée au titre de l'article L123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
- Espaces Boisés Classés à protéger ou à créer

- < Cône de visibilité

- Bande de protection de 50 m du massif boisé de plus de 100 ha

Emplacements réservés

N°	Nature	Commune	Surface	Observations
1	Boisements	Commune	10000 m ²	Parcelle n° 1000
2	Boisements	Commune	10000 m ²	Parcelle n° 1001
3	Boisements	Commune	10000 m ²	Parcelle n° 1002
4	Boisements	Commune	10000 m ²	Parcelle n° 1003
5	Boisements	Commune	10000 m ²	Parcelle n° 1004

DEPARTEMENT DES YVELINES

Plan Local d'Urbanisme Saulx-Marchais



Maire de Saulx-Marchais
Rue de la Mairie
78 650 SAULX-MARCHEAIS
Tel : 01 34 67 45 18

**Vu pour être annexé à la
délibération du
Conseil Municipal du
19 décembre 2012
approuvant le dossier**

5.1 Plan n°1 - Plan général

Echelle : 1/3000